

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 OCTOBRE

INCIDENT CAFFAREL

Le général Caffarel a été écroué vendredi à la prison militaire de la rue du Cherche-Midi ; hier il en a été extrait et conduit dans l'appartement qu'il occupait, 9, rue la Trémoille, où MM. Athalin, juge d'instruction, et Goron, sous-chef de la sûreté, ont pratiqué une perquisition.

Une volumineuse correspondance et de nombreux papiers ont été saisis.

LES ACCUSATIONS

Au ministère de la guerre on précise dès maintenant très nettement les accusations portées contre le général Caffarel. Nous les résumons en quelques mots :

On lui reproche :

1° Sa situation pécuniaire très embarrassée : ses traites protestées, ses billets signés sous son nom et de son titre de *sous-chef d'état-major général de l'armée*, titre qu'il ne devait pas prendre dans des actes simplement commerciaux ;

2° D'avoir compromis sa dignité en assurant son concours dans des demandes de décorations, et en faisant dépendre ce concours d'une rémunération pécuniaire ;

3° D'avoir commis plusieurs actes d'escroqueries, escroqueries prévues par le Code.

Exemple : l'opération qu'il a faite récemment avec un maquignon des Champs-Élysées. Il a acheté, sans les payer, une paire de chevaux de 40,000 francs, et il a revendu le lendemain ces chevaux 6,000 fr., il a touché cette dernière somme et n'a rien remboursé au premier vendeur.

Quant aux détournements de papiers secrets du ministère, il n'en a pas été question.

A aucun moment, le général Caffarel n'a eu en son pouvoir les plans de mobilisation en cas de guerre. Il n'a pu livrer à qui que ce soit un document quelconque ; et tout ce que l'on raconte à ce sujet est inexact.

ARRESTATION DE LA DAME LIMOUSIN

A la suite d'une dernière perquisition qui a eu lieu chez elle, avenue de Wagram, la femme Limousin a été arrêtée hier à quatre heures du soir.

Sur la nationalité de cette femme on n'est pas d'accord. Les uns affirment que son père, M. Scharnet, était Français, mais que sa mère était Prussienne.

Le *Gaulois* ajoute les renseignements suivants :

« M^{me} Limousin recevait du ministère de la guerre des documents qu'elle traduisait en allemand et qu'elle envoyait à Berlin.

» Elle recevait familièrement les généraux C... et A... et un autre officier général, dont la femme fut mêlée, jadis, à des affaires du même genre ou approchant, etc. »

Le *XIX^e Siècle* dit de son côté :

« On s'expliquera sans peine qu'elle parle au moins aussi bien l'allemand que le français, quand on saura qu'elle est d'origine badoise : l'une de ses tantes est encore, en ce moment, dame d'honneur de la grande-duchesse de Bade. »

ARRESTATION DU SIEUR LORENTZ

Un troisième personnage a joué également un rôle actif dans cette déplorable affaire.

C'est un nommé Lorentz, demeurant rue Laugier. Il faisait, paraît-il, le courtage des décorations pour le compte de M^{me} Limousin. Ancien expéditionnaire près du tribunal de première instance, Lorentz avait également des relations dans le barreau et le monde politique. Avant d'entrer chez les époux Limousin, il avait été employé jusqu'au mois de janvier chez M. C..., avenue de Wagram.

Il avait proposé, il y a peu de temps, à son ancien patron de le faire décorer. De même, il s'était rendu auprès des chefs de deux grandes maisons de la capitale, le propriétaire d'un bazar et le directeur d'une maison d'abonnement, pour leur offrir, moyennant dix et quinze mille francs, l'or-

dre du bey de Tunis et la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Un fait plus grave aurait été relevé au cours de l'enquête faite par le ministre de la guerre. On aurait saisi une lettre du général Caffarel, dans laquelle cet officier supérieur consentait à recevoir Lorentz pour s'entretenir avec lui de l'achat éventuel de fournitures militaires.

Convoqué également hier au parquet de la Seine, le sieur Lorentz a été arrêté après un court interrogatoire et envoyé au Dépôt.

AUTRES INTERMÉDIAIRES

La Limousin ne s'occupait pas seulement du trafic des décorations, mais elle procurait également, moyennant commission, des titres nobiliaires. C'est ainsi qu'elle avait proposé une affaire de ce genre à la veuve d'un ancien libraire, une dame M..., rue du Bac, qui devait lui présenter un baron de quatre-vingts ans. Mais le projet avait échoué, la dame M... n'ayant pas touché la part de commission qui lui était promise.

Un des amis de la dame Limousin, un sieur Duchant, plus connu sous le nom de comte de Montigny, demeurant avenue Kléber, s'occupait également du trafic de décorations et de titres nobiliaires. Il allait voir la dame Limousin presque chaque jour.

Une Italienne, qui se faisait appeler M^{me} de Courteuil, s'occupait aussi activement du placement des décorations par l'entremise de M^{me} Limousin. C'est ainsi que cette dame alla proposer la croix à un bijoutier de la rue de Réaumur.

Le commerçant fit semblant d'accepter et... alla prévenir le commissaire de police de son quartier. Celui-ci lui conseilla de garder l'attitude qu'il avait prise, et il put même faire mettre à sa disposition deux agents de la sûreté.

Plusieurs fois M^{me} de Courteuil fit comprendre au bijoutier qu'il devrait donner quelque acompte.

— Non, répondait-il, je verserai la somme totale, les 40,000 fr. convenus.

— Bien, lui dit-on, mais il faudra procéder avec « délicatesse ». Vous remettrez au

général d'Andlau les 40,000 fr. sous pli cacheté, en ajoutant : « Général, c'est pour vos bonnes œuvres. »

Ces temps derniers, de vives instances furent faites auprès du bijoutier ; on trouvait qu'il ne se pressait pas suffisamment.

Hier, cependant, il s'était décidé à mettre sous pli cacheté quarante feuilles de papier du poids et du format des billets de 4,000 fr. ; il espérait ainsi voir de près le général d'Andlau, lorsque les faits relatés par les journaux sont venus mettre fin à cette aventure.

LA PREMIÈRE DÉCOUVERTE

Il y a deux mois, un billet de commerce signé du général Caffarel fut protesté à l'échéance, puis un autre, puis d'autres encore.

Cela causa quelque étonnement au ministère de la guerre, où une enquête secrète fut ordonnée. C'est au cours de cette enquête que la situation plus qu'embarrassée du général fut connue et qu'on sut qu'il négociait des affaires d'argent avec des hommes absolument véreux chez la dame Limousin, avenue de Wagram, qui réunissait dans ses salons un monde des plus interlopes.

On apprit en même temps que la Limousin se flattait de faire avoir contre argent la croix de la Légion-d'Honneur.

UN PIÈGE

Puis un piège fut tendu par le service de la sûreté.

Un des meilleurs agents, se donnant comme un négociant de Saint-Étienne qui désirait être décoré, fut introduit par la dame Limousin auprès du général Caffarel. Celui-ci promit d'agir pour le prétendu négociant, qui se retira et... naturellement, ne revint plus que pour mettre le général en état d'arrestation.

Voici maintenant dans quelles circonstances M. Caffarel avait été appelé à l'état-major par le général Boulanger.

Celui-ci, au cours de l'hiver dernier, voulut bouleverser complètement toute l'organisation militaire et les plans de la mobilisa-

31 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

— Qu'est-ce que vous voulez, messieurs, s'écria le patron ; du gin, du vin, de la bière, de l'ale, du whisky, du rhum, du tafia, du cognac, du kirsch, du melaga, du madère, de l'alicante ou du porto ? car nom de nom, j'ai de tout ça, et pourvu que vous ayez de la monnaie, on vous servira ce que vous voudrez.

Les trois amis se regardèrent en souriant.

— Va pour du gin, dit Rouget, je ne connais pas cela.

— J'aurais préféré du whisky, dit le Potard, je ne sais pas ce que c'est non plus.

— N'est-ce pas le nom d'un singe ? demanda Rouget.

— Mais non, mes braves, dit Batifoulier en riant ; c'est ouistiti, qu'on dit. Ça n'a pas été dans les îles, ce monde-là. On le voit bien !

— On y est tout de même, dit le Potard, mais c'est la première fois. Va pour le gin !

— C'est peut-être bon à boire, dit Beauregard, mais sûrement nous aurons faim après, et m'est avis qu'un pain de trois livres, avec une saucisse,

si c'est connu dans les îles... Monsieur Batifoulier, vous connaissez la saucisse, vous qui connaissez tant de choses ?

— Ah ! que oui donc, les longues et les plates, les fraîches et les fumées. J'en ai des chapelets même, pour les gens qui ne croient à rien.

— Eh bien, dit le Potard, amenez trois saucisses et trois livres de pain avec le gin. Faudra bien que tout cela fasse bon ménage.

M. Batifoulier s'éloigna, s'en allant d'un pied sur l'autre et en agitant sa houppette d'un air qui voulait dire : « Voilà tout de même de bons enfants, mais qui ne savent rien de rien ! »

Un instant après, il revint en apportant ce qu'on lui avait demandé, et il déposa le tout sur la table en disant de sa bonne grosse voix :

— Voilà, messieurs, restaurez-vous.

Au même instant, les dix marins que nous avons vus sur le port firent irruption bruyante dans l'auberge et s'emparèrent de trois ou quatre tables autour desquelles ils s'installèrent comme chez eux.

L'hôte alla au-devant d'eux et leur fit les mêmes offres qu'aux trois amis :

— Que demandez-vous, messieurs ? Du gin, du whisky, de l'ale ?... Tiens, le voilà, File-à-Voile, et toi aussi, l'Équateur... Ah ! ça, vous êtes revenus de votre tour du monde ?

— Mais oui, père Batifoulier, pour vous voir,

uniquement pour vous voir.

— Bravo ! crièrent tous les marins.

— Comment se portent M^{me} et M^{lle} Batifoulier ? s'écria File-à-Voile.

— Très bien, messieurs, pour vous revoir.

— Rien de nouveau depuis les neuf mois que nous vous avons quitté ?

— Non, messieurs, non.

— C'est dommage, monsieur Batifoulier !

— Du gin, du gin, crièrent à la fois tous les marins en se levant et en frappant sur la table, du gin, et vite !

— On y va, messieurs, on y va.

M. Batifoulier disparut tout courant, ou plutôt tout roulant, dans l'escalier, et les conversations particulières reprurent entre les marins.

File-à-Voile, maître au cabotage, expliqua à haute voix le regret où il était de manquer de bras, pour le déchargement de la *Dorade* qui arrivait pleine de charbon de terre, et l'Équateur se plaignait aussi de n'avoir pas assez d'insulaires pour aider ses matelots à charger du bois sur la *Sainte-Aglaé*, en partance pour Bordeaux.

— Le capitaine sera furieux, disait l'un.

— L'armateur enragera, disait l'autre.

Rouget poussa Jean du coude :

— Voilà notre affaire, dit-il ; on aura du travail là-bas.

— Oui, mais pouvons-nous le faire ?

— Parbleu !

— Ça ne me va pas, murmura le Potard.

Quand M. Batifoulier entra, après qu'il eut servi les marins, Eugène lui fit signe de s'approcher et lui tapant affectueusement sur le ventre :

— Dites donc, mon bonhomme, est-ce qu'on ne pourrait pas trouver du travail ici ? J'ai bon bras, bon œil, Dieu merci, et je ne demande qu'à les employer. Et voici des papiers qui vous prouveront que nous sommes d'honnêtes gens.

M. Batifoulier sourit, jeta négligemment les yeux sur les papiers que le Potard lui présentait, et que celui-ci s'était procurés avant de partir :

— Écoutez, hier, M. Luro est venu demander un journalier pour couper le bois qu'il a vendu et qui doit partir dans quelques semaines. Si vous voulez vous présenter...

— Ça me va, cria le Potard ; où demeure-t-il votre M. Luro ?

— A la maison blanche qu'on voit d'ici.

— C'est bien, je vous remercie, j'irai tout à l'heure lui parler.

— Rouget et Beauregard se regardèrent.

— Attendez, dit le Potard, votre affaire, à vous, sera bientôt faite.

Et se levant, il se dirigea vers les marins :

— Messieurs, dit-il, je vous salue bien ; voulez-vous permettre à des amis de vous offrir un verre de fin cognac ?

tion. Mais le général du génie Peaucellier — homme de la plus haute valeur — lequel était alors à la tête de ces importants services, s'opposa, avec la rigidité qui est le fond de son caractère, aux projets du général Boulanger, et refusa formellement de faire et de signer, comme sous-chef d'état-major, les changements que réclamait le nouveau ministre.

Le général Boulanger, qui aimait les gens plus souples, insista et imposa sa volonté, mais le général Peaucellier lui déclara nettement qu'il préférerait « s'en aller », plutôt que de procéder aux changements demandés.

C'est alors qu'après avoir déchargé, « sur sa demande », le général Peaucellier des fonctions de sous-chef d'état-major, il fit venir, pour lui succéder à la tête des services de l'organisation et de la mobilisation, le général Caffarel, qui était à ce moment chef d'état-major du 5^e corps d'armée, à Orléans, et en qui il trouva un collaborateur plus malléable et docile.

Dès que M^{me} Limouzin a su qu'elle était arrêtée, elle s'est écriée :

« Eh ! bien, vous allez en savoir beaucoup plus que vous ne voulez ! »

Le *Journal des Débats* dit qu'un correspondant lui écrit de Saint-Etienne, le 8 octobre :

« Hier, à midi, le général Boulanger déjeunait au restaurant, lorsqu'un rédacteur du *Petit Mémoires* lui communiqua les épreuves des télégrammes que son journal venait de recevoir relativement à l'affaire Caffarel. Le général parut profondément ému et pria le journaliste de vouloir bien lui communiquer, quelle que fût l'heure de la nuit, les nouvelles relatives à cette affaire qu'il pourrait recevoir.

« Immédiatement après le départ du rédacteur du *Petit Mémoires*, le général Boulanger se mit à écrire, et quelques instants après il envoyait porter au bureau télégraphique un télégramme de plus de 600 mots. »

Le bruit court qu'un haut personnage du ministère des finances serait gravement compromis dans l'affaire Caffarel.

On assure également qu'un ancien attaché au cabinet de l'intérieur qui fut renvoyé il y a quelques mois, mais pourvu secrètement d'une compensation, aurait trempé dans la même affaire.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'INCIDENT DE VEXAINCOURT

M. de Münster, ambassadeur d'Allemagne, s'est rendu samedi au ministère des affaires étrangères, où il a remis à M. Flourens un chèque de 50,000 marks (62,500 francs) représentant l'indemnité allouée à M^{me} Brignon.

M. de Münster a en outre remis au minis-

Les mariés se regardèrent étonnés et déjà joyeux.

— Allez toujours, répondit File-à-Voile; nous ne vous connaissons pas, mais le cognac, ça ne se refuse jamais.

— Prenez place au milieu de nous, s'écria l'Équateur.

Eugène, Louis et Jean vinrent s'asseoir auprès des mariés, et le Potard, agitant ses grands bras et parlant fort pour se donner une contenance, appela M. Batifoulier.

Celui-ci reparut avec sa face réjouie.

— Du cognac, donnez une bouteille de votre meilleur cognac, nous la buirons tout entière, à votre santé.

— C'est cela, vive papa Batifoulier! crièrent les mariés en battant des mains.

Un instant après, les trois fugitifs et les dix mariés, tous attablés autour de leurs verres remplis de cognac, et causant joyeusement des choses de terre et des choses de mer, étaient devenus de véritables amis.

Même le père Batifoulier avait approché un haut tabouret et s'était assis dessus pour prendre part à la bombance et profiter de la belle humeur de ses clients.

Quand tout fut réglé et qu'on fut sur le point de se séparer, le Potard, ramassant sa dernière pièce de monnaie, s'approcha de File-à-Voile, et lui

tre une lettre officielle où la chancellerie allemande exprime ses regrets au sujet de la mort de M. Brignon et fait allusion aux poursuites qui vont être exercées contre le soldat Kauffmann.

La note qui formule ces regrets dit également que le soldat Kauffmann passera prochainement devant le conseil de guerre.

Une dépêche nous apprend également que M. Flourens a reçu de Berlin une dépêche le priant de transmettre à M. de Wangen et à sa famille les regrets du gouvernement allemand.

Le *Journal des Débats* reçoit de Nancy la dépêche suivante :

« On assure que M^{me} Brignon a formellement repoussé des offres qui lui ont été faites par un rédacteur de l'*Intransigeant* chargé de mettre à sa disposition le produit d'une souscription organisée par ce journal et par un agent d'affaires qui s'engageait à lui verser 200,000 fr. à la condition de partager avec elle par moitié. »

Nous avons reproduit l'information relative à certaines paroles prononcées par le grand-duc Nicolas, bien qu'elles ne nous parussent pas absolument vraisemblables.

Aujourd'hui, l'*Agence Havas* communique la note suivante :

« Nous croyons savoir que les paroles attribuées au grand-duc Nicolas de Russie à bord du paquebot l'*Uruguay* sont inexacts. Le grand-duc, en réponse au toast porté à la Russie et à la famille impériale, s'est borné à porter un toast à la France et à exprimer ses remerciements aux officiers de l'*Uruguay*. »

LES FONDS SECRETS

M. Albert de la Berge, rédacteur du *Sicéle*, écrit à un journal de Lyon, dont il est le correspondant parisien :

« Je ne puis vous cacher qu'un des vices de la commission du budget actuelle est le trop grand nombre de journalistes qu'elle compte dans son sein. Sur trente-trois de ses membres, neuf appartiennent à la presse parisienne. C'est une proportion énorme, près d'un tiers ! Et vous n'imaginez pas les conséquences qui en découlent... »

« Le député journaliste est fort souvent dans une situation fautive. Il appartient à un groupe politique qui a des ambitions déterminées, ardentes, exaspérées par les luttes quotidiennes de la presse. Il doit compter avec la clientèle de son journal, avec les théories plus ou moins pratiques et fondées que son journal a soutenues. Il doit compter même souvent avec les intérêts matériels de son journal. Si un ministre quelconque accorde une subvention sur les fonds secrets à la feuille dont le député en question est collaborateur, il est fort difficile à ce dernier de juger ce ministre avec l'impartialité désirable. Or, je veux bien croire que ce sont de faux bruits, mais il se dit couramment ici que, sans les fonds secrets, plus de dix feuilles parisiennes seraient fort empêchées de vivre. »

prenant la main :

— Dites donc, ami, vous parliez tout à l'heure de bateaux à décharger... Voici mes deux compagnons, Louis Raimbault et Jean Bourdain, qui vous aideront bien pendant quelque temps.

Et il ajouta d'un geste superbe qui faisait fuir à l'avance tout soupçon :

— Je réponds d'eux comme de moi.

Rouget et Beuregard admirèrent la présence d'esprit et l'adresse de leur ami, qui, du premier coup, leur avait trouvé de nouveaux noms, pour dissimuler leur identité.

Quant à File-à-Voile, il fut littéralement subjugué par l'aplomb du Potard qu'il prit pour un personnage, à la façon dont il les traitait.

Il appela l'Équateur, l'Esquimaux et plusieurs autres qui avaient des surnoms aussi étranges tirés des pays qu'ils avaient visités, Jamaïque, Bourbon, Martinique, l'Islandais, Canada, et leur fit part des offres d'Eugène.

— Voilà monsieur, dit-il, monsieur ?...

— Monsieur Carrou.

— Voilà M. Carrou qui nous offre ses deux amis pour travailler avec nous au déchargement de la *Dorade* et de la *Sainte-Aglade*. Ça vous va-t-il ?

— Quel prix, messieurs ?

— Le vôtre.

— Trente sous ?

— Va pour trente sous. Ça y est. Demain entre quatre et cinq heures nous serons là.

(A suivre.)

Il y a longtemps, ajoute la *Petite Guerre*, que nous savons ce que révèle M. de la Berge.

Il est certain que les fonds secrets servent en grande partie à subventionner les journaux ministériels.

Voici, à titre de renseignement, les noms des députés-journalistes qui font partie de la commission du budget :

Thomson, rédacteur du *National*; Gerville-Réache, de la *République Française*; Sigismond Lacroix et Henri Maret, du *Radical*; Bordeau, du *Soir*; Jules Roche, du *Lyon-Républicain*; Jamais, du *Petit Méridional*; Camille Pelletan, Millerand et Pichon, de la *Justice*; Yves Guyot, de la *Lanterne*.

On va adopter, dans tous les ministères, la mesure prise précédemment à la guerre.

L'entrée du public sera absolument interdite dans les ministères, sauf un jour désigné par semaine, où les directeurs et chefs de service donneront audience. L'accès des bureaux sera rigoureusement défendu. Cette mesure sera appliquée dès le mois prochain.

L'INCIDENT DE LAURIUM

On lit dans l'*Agence Havas* :

« On annonce la révocation de M. Mandet, consul de France à Laurium, pour des faits se rattachant au récent séjour d'un prince d'Orléans en Grèce. »

M. Mandet n'est pas consul de France à Laurium. Il est simplement agent consulaire français non rétribué et ne dépend que de M. de Montholon, le représentant de la France à Athènes. Il est aussi directeur des mines de Laurium. C'est à ce titre qu'il a reçu le prince Henri d'Orléans, fils aîné de M^{re} le duc de Chartres, et lui a fait visiter l'exploitation qu'il dirige. M. de Montholon, en frappant M. Mandet, a fait preuve d'une sévérité excessive et d'un zèle ridicule qui ne peuvent s'expliquer que par un désir immodéré de recevoir des compliments de l'ombrageux gouvernement de la République.

On vient d'arrêter à Bruxelles le lieutenant-payeur de la compagnie de gendarmerie des Ardennes, le nommé Renne, qui, non seulement a emporté la caisse qui lui était confiée, mais a soustrait, dit-on, des papiers relatifs à la mobilisation et les a communiqués au gouvernement allemand.

Espion et voleur ! Ajoutons, pour être complet, que Renne était un fervent républicain qui combattit avec acharnement la liste conservatrice au cours de la période électorale de 1885.

Aussitôt l'extradition obtenue, Renne sera transféré à Châlons-sur-Marne pour y être jugé par le conseil de guerre du 6^e corps d'armée.

LETTE AMICALE À UN ANARCHISTE MILLIONNAIRE

C'est au citoyen Poillerat que je m'adresse.

Connaissez-vous ce citoyen ?

— Non.

Permettez alors que je vous le présente. Le citoyen Poillerat est un cordonnier de Rambouillet (Seine-et-Oise).

Mais, jusqu'à présent, il ne se contentait pas d'être cordonnier; il était, en outre, un politiqueur émérite, il avait, dans son canton, la spécialité de « l'éreintement du bourgeois. » Il était le pilier du socialisme révolutionnaire de Rambouillet.

Or, voici que le citoyen Poillerat, qui, il y a quinze jours, n'avait pas le sou, vient de recevoir l'avis du décès de son frère, lequel a fait fortune en Amérique, et l'a institué son légataire universel.

Poillerat, bon collectiviste, ennemi juré de l'héritage, hérite de quelques millions.

Et j'écris à Poillerat.

Citoyen anarchiste,

J'apprends à l'instant ta subite fortune.

Te voilà archi-millionnaire. Que vas-tu faire de tes millions ?

Et d'abord, ne considère pas ma question comme indiscrète.

Je t'ai entendu prôner cent fois dans les réunions publiques, où tu te proclamais l'adversaire irréconciliable de l'intâme capital.

Un jour, même, — c'était en 1884, — tu

me traitas de vil bourgeois; et cependant, alors, j'étais diablement avancé.

Je faisais une conférence au profit de la société de libre-pensée de ton arrondissement. Lorsque j'eus fini de parler, tu montas à la tribune, et tu déclaras, — ce qui n'était pas bête, — que ce n'était nullement la peine de demander la suppression du clergé pour vouloir mettre des sociétés de libre-pensée à la place. J'avais excité à la haine du prêtre; tu excitas à la haine du bourgeois. Je m'en rends très bien compte aujourd'hui, tu étais parfaitement logique. Du moment qu'on supprime Dieu, il faut revenir à l'état sauvage.

Je me contentais de prétendre abolir la religion; toi, tu abolissais tout.

La famille ? — Il n'en faut plus !

La propriété ? — A bas !

La patrie ? — Supprimé !

Tu étais plus que collectiviste, mon bon Poillerat; tu étais anarchiste.

Si ma mémoire est fidèle, tu nous exposas, entre deux parenthèses, tes théories sur l'avenir de l'humanité.

Le bonheur, rêvé par toi, c'était : l'espèce humaine, à l'état de troupeau; les peuples, mêlés les uns aux autres, sans lois ni frontières; chacun ayant des droits; nul n'ayant de devoirs.

Naturellement, dans ton système, l'argent ne devait plus exister.

Pourquoi faire, l'argent, cette accumulation fiduciaire du travail, puisque, selon toi, l'homme était destiné à devenir une brute fainéante ?

Et tu débitalis ton boniment avec une réelle verve. Tu avais l'air convaincu.

Aujourd'hui, tu reçois sur la tête une tuile de plusieurs millions. Voilà une occasion superbe de mettre tes théories en pratique.

Tu ne peux pas, je le sais, changer la face du monde, parce que tu es tout-à-coup devenu millionnaire.

Mais tu peux prouver que tu étais d'une sincérité parfaite.

Tu n'es pas le seul anarchiste en France, citoyen Poillerat.

Je me te demande, pourquoi ne convoquerais-tu pas tous tes collègues, et pourquoi n'iriez-vous pas fonder, sous un autre climat, la société de vos rêves ?

Tu as les moyens, à présent, de réaliser l'idéal du troupeau anarchiste.

Tu voulais que tout fût mis en commun. Eh bien, mon cher, mets la fortune dans une communauté socialiste et révolutionnaire.

Rien n'est plus simple. Poillerat, dépose-toi.

Le croiriez-vous, lecteur ? Poillerat n'a point fait à ma lettre l'honneur d'une réponse.

Cet homme, qui paraissait un anarchiste sérieux, s'est métamorphosé en bourgeois intraitable, du jour où il a été possesseur d'un magot.

A qui donc pourra-t-on se fier, s'il suffit d'un héritage pour transformer en propriétaires convaincus les plus terribles ennemis de la propriété ? LEO TAXIL.

AU TONKIN

Rien ne peut mieux donner un aperçu de l'infamie qui a pour auteur Jules Ferry, qu'une correspondance du Tonkin adressée aux *Tablettes des Deux-Charentes*. La situation est épouvantable là-bas. Le choléra sévit avec rigueur; nos soldats atteints par le fléau ne reçoivent pas les soins nécessaires — le service sanitaire étant absolument insuffisant — et ils succombent par centaines.

Voici quelques extraits de cette lettre navrante :

« Depuis plus de quinze jours, il pleut à torrent; nos camps sont à moitié démolis, les jardins noyés, et, par suite du refroidissement subit de la température, l'état sanitaire laisse de plus en plus à désirer. »

« Les malheureux soldats, — surtout ceux arrivés d'Algérie il y a un mois — commencent à payer l'imprudence coupable de ceux qui les ont envoyés ici à l'époque la plus mauvaise de l'année : une vingtaine sont morts du choléra ou d'accès pernicieux. Mais aussi on ne soupçonne pas, en France, de quelle façon le service médical est installé ! — Près de nous, dans le Than-Hoa, par exemple, dans les provinces de Nghe-An et d'Hatinh, qui forment ensemble une su-

perficie de dix-huit mille kilomètres carrés, il y a en tout trois médecins, dont deux pour les hôpitaux et un pour les corps de troupes.

» Dans les cinquante postes de la région, ce sont les officiers ou de simples sergents qui passent la visite, avec une brochure à la main, qu'ils consultent pour les cas graves.

» Les médicaments les plus élémentaires et les plus indispensables contre la fièvre et la diarrhée, la quinine, le bismuth et l'opium, font absolument défaut, car l'hôpital de Tuan-Hoa n'a rien de trop pour ses quatre-vingts malades, et Hanoi ne peut suffire à la consommation. Depuis six mois, il en est ainsi, et l'on n'a pas encore songé à s'adresser à Hong-Kong ou à Saïgon !... »

Un autre de nos confrères reçoit l'avis que, sur les 300 hommes récemment pris en Algérie et envoyés au Tonkin, il n'en reste qu'une trentaine debout. Les autres sont morts du choléra ou de maladies déterminées par l'absence d'hygiène, la mauvaise nourriture, les fatigues excessives. Un autre encore affirme que les zouaves ont perdu 25 0/0 de leur effectif, perte qui s'est élevée jusqu'à 60 0/0 pour les bataillons d'Afrique. Et quand la mort couche à bas tant d'excellents soldats, les organes du gouvernement disent que tout est pour le mieux dans la meilleure des colonies possibles !

C'est monstrueux, et nous attendons avec impatience la rentrée des Chambres; car nous espérons que quelques députés courageux sauront faire leur devoir en se faisant publiquement à la tribune les accusateurs des misérables qui, dans un intérêt tout personnel, ont jeté la France dans cette sinistre aventure tonkinoise, et ceux qui, en la perpétrant, se font les complices des premiers.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 9 octobre.

La semaine se termine par une hausse qui n'a cessé de se maintenir malgré les derniers incidents. Les cours de nos rentes ont déjà acquis le coupon : 3 0/0, 82.40; 4 1/2 0/0, 109.47.

L'action du Crédit Foncier est en hausse de 32.50, à 1.402.50. Dans sa dernière séance, le conseil a autorisé pour 2.978.630 francs de nouveaux prêts, dont 1.099.030 francs en prêts fonciers. Les obligations foncières et communales des diverses séries donnent lieu à de nombreux achats, notamment celles de 1879 et 1880 à 430 et 485.

La Société Générale se maintient solidement à 453.75. On peut s'attendre à voir ce niveau rapidement franchi pour atteindre les environs du pair. Il a été détaché aujourd'hui un coupon de 6.25.

La Banque d'Escompte a donné lieu à de nombreuses négociations à 477.50. Les tendances continuent à porter le titre vers le cours de 300 qui est d'ailleurs son cours normal.

Les Dépôts et Comptes Courants sont toujours stationnaires à 605.

La compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour l'exercice 1887 un dividende de 40 fr. nets d'impôt. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Le Crédit Lyonnais cote 577.50; mais il n'y a aucune justification de ce cours, cette valeur ne donnant lieu à aucune transaction et rependant le lendemain ce qu'elle a péniblement acquis la veille.

Les Polices A B de l'Assurance financière conservent leur bonne tenue. Les demandes qui affinent sur ce titre sont justifiées par sa solidité qui est incontestable.

L'action de Panama continue à résister vaillamment aux attaques de la spéculation. Elle est fermement tenue à 366.25. Les diverses obligations sont très demandées.

Les Fonds portugais sont toujours médiocrement tenus et n'ont aucune négociation importante. On sait qu'un décret du 25 septembre autorise le gouvernement à émettre 20.000 obligations 5 0/0 destinées à racheter une partie correspondante de rente 3 0/0. Il y a là une preuve de discrédit dont les capitalistes ne sauraient trop se défier.

Les actions de nos chemins de fer sont calmes. Les obligations sont très bien tenues.

Nouvelles militaires.

M. de Sesmaisons, qui remplace le général Caffarel au poste de sous-chef d'état-major du ministère de la guerre, a rempli avec une distinction marquée le poste d'attaché militaire à Berlin, où il vient seulement d'être remplacé.

Indépendamment de ses qualités personnelles, c'est un hasard curieux qui lui a permis de devenir assez « persona grata » à la cour pour être en état de rendre à son pays des services signalés. Une lectrice de la future impératrice d'Allemagne est Fran-

çaise, et justement originaire du coin de Bretagne où les Sesmaisons ont leur résidence patrimoniale. Elle parla à la cour de l'antique honorabilité de cette famille, et dans un pays comme la Prusse, où l'éclat des vieux noms est si apprécié, notre attaché militaire n'eut qu'à se louer de l'amitié dont il fut tout de suite l'objet, et qu'il tourna au mieux de sa mission.

Le frère du nouveau sous-chef d'état-major à la guerre sert également avec distinction dans l'armée française. Il y a peu d'années, il était capitaine écuyer à l'École de Saumur. Il est aujourd'hui chef d'escadrons de cavalerie attaché à l'École de guerre. Un de ses cousins vient d'être nommé ministre plénipotentiaire à Port-au-Prince.

On lit dans le Progrès militaire :

« L'adjudication de 3,500 selles tentée le 17 septembre n'avait pu aboutir parce que le prix de base de 90 fr. était jugé beaucoup trop faible par rapport aux exigences, en effet fort aléatoires, imposées par le cahier des charges.

» Le prix de base ayant sauté de 90 à 126 fr., et la clause du cahier des charges sensiblement adoucie, l'adjudication a eu lieu le 30 au profit d'un fournisseur de Lille qui devra livrer à Paris, dans un assez court délai, les 3,500 selles.

» Cette adjudication, que le Progrès militaire a cru devoir, en principe, déconseiller en raison de la mise au concours d'un modèle plus convenable et essentiellement plus léger, — les approvisionnements étant d'ailleurs suffisants pour parer à l'organisation des nouveaux régiments — n'est pas sans quelque gravité. C'est en effet la première fois que l'Etat aura payé 157 francs, tout compris, une selle de cavalerie coûtant précédemment 38 fr. de moins, sans que de notables changements aient été, que nous sachions, apportés au modèle affreusement lourd de 1874.

» Estimer à 90 fr. un prix de base pour le porter ensuite à 126 est pour nous chose si singulière que nous croyons devoir engager la Direction du contrôle à y regarder de très près avant de ratifier un marché d'abord onéreux pour le Trésor, si on le compare aux précédents, et qui va à l'encontre des intérêts matériels de la cavalerie au moment où elle va obtenir un meilleur modèle de selle. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

LIGNE DE LA FLÈCHE A SAUMUR

La réception de cette ligne a eu lieu samedi dernier.

Une commission d'ingénieurs était chargée de l'exécution de cette formalité.

L'ouverture est fixée au 17 courant. Il y aura par jour trois arrivées et trois départs.

Un déjeuner de plus de 60 couverts réunissait, à l'hôtel des Quatre-Vents, à La Flèche, tout le personnel supérieur de la Compagnie.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur se fera entendre dimanche prochain, 16 octobre, à 4 heures du soir, dans le Square.

Programme.

1. Allégo militaire.
2. Ouverture de Nabuchodonosor.
3. Le Papillon, solo d'alto, par M. A. G.
4. Le Tour de France, air varié pour saxophones, trombones, clarinette, alto, bugle et piston.
5. Rigoletto, grande fantaisie pour clarinette, par MM. J. et B.
6. Les Abeilles, polka pour deux pistons, par MM. A. et L.

Le Chef de musique,
V. MEYER.

A. M. Chicoteau

Certes, nous reconnaissons bien volontiers que le tramway est un mode de locomotion très agréable et pour lequel nous avons eu au début de sincères sympathies. Mais nous ne prévoyions pas et nous ne pouvions prévoir que celui de Saumur serait construit dans les conditions où il l'a été. Envahissant, extra muros, la moitié de la chaussée, laissant à peine la circulation

libre, étant une entrave pour tous; intra muros, ayant bouleversé le pavage, lequel avait coûté, il y a trois ans, 80,000 fr. de refection et le laissant dans un état tellement défectueux que chaque jour il occasionne des accidents. M. Chicoteau reconnaît que les ingénieurs des ponts et chaussées refusent les travaux. Cela ne surprendra personne.

Notre honorable correspondant *Victima*, qui n'écrit pas si mal que semble le dire M. Chicoteau, et qui ne fait pas de latin, même de cuisine, avec une signature, en fait long sur la défectuosité des travaux de nos malheureux tramways, et naturellement sa plainte indique qu'il est du nombre des victimes.

Il n'est pas seul à récriminer. Samedi soir, vers 8 heures, à peine son article était-il connu, qu'un nouvel accident nous était signalé. Le cheval de M^{me} G. L., de Saumur, menait au chemin de fer un parent de cette dame. A l'entrée du pont Cessart le cheval s'est abattu. Il a fallu de prompts secours pour dégager la bête qui était fortement endommagée.

Nous ne parlerons pas de l'accident arrivé à M. Chicoteau non loin du château de son « excellent ami » M. Bouvet. M. Chicoteau n'y pense plus, et nous laisse supposer qu'il a intérêt à n'y plus penser.

Nous ne croyons pas qu'il soit antipatriotique de signaler et de nous faire l'écho des nombreuses protestations qui s'élèvent chaque jour contre une entreprise qui compromet la sécurité de tous, des ouvriers comme des favorisés de la fortune.

Jusqu'à ce que la nouvelle société en perspective ait réparé toutes les bévues et les monstruosités des sociétés antérieures, nous ne pouvons nous dispenser d'être hostiles aux compromettants travaux exécutés sur toute la ligne.

Quant aux ouvriers, que la liquidation soit amiable ou forcée, il faudra qu'ils soient désintéressés. Les sentiments démocratiques de M. Chicoteau sont pour eux une garantie, et il est assuré de n'être pas démenti par la société dont il soutient la cause.

Fontevault. — Le sieur Bidon, cultivateur, s'est tué d'un coup de fusil.

Depuis un an qu'il avait eu la fièvre typhoïde, sa raison était fortement affectée.

PRYTANÉE DE LA FLÈCHE

M. le général Forgemol de Bostquénard, commandant le 11^e corps d'armée à Nantes, ancien élève du Prytanée, où il est resté de 1830 à 1839, est aujourd'hui à La Flèche, où il a conduit un de ses fils pour lui faire faire ses études dans la maison où lui-même a été élevé.

Publications de mariage.

Jules-Marie-Louis-Eugène Lesnui, lieutenant au 20^e régiment de chasseurs, détaché à l'École de Saumur, et Lucille-Marguerite Barbier, sans profession, de Versailles.

Casimir-Gustave Chicot-ne, employé de commerce, et Alphonsine Bailion, sans profession, tous deux de Saumur.

Paul-Omer Aubry, lieutenant au 33^e régiment d'artillerie, détaché à l'École de Saumur, et Marguerite-Émilie-Anna Roffay, sans profession, de Bagnoux.

Auguste-Joseph Angot, employé de chemin de fer, et Clémence Bouneau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le public jugera !

Les cinq documents suivants sont arrivés, comme les dates le prouvent, dans l'espace de huit jours, du même département (Deux-Sèvres), les signataires sont des instituteurs, un secrétaire de mairie et un négociant. Toutes les signatures ont été légalisées par MM. les maires; tous les malades devront lire ces lettres, qui font honneur à M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris.

Féry, le 25 juillet 1887. — Depuis longtemps, ma mère souffrait; on avait essayé en vain tous les remèdes, lorsqu'on eut recours aux excellentes Pilules Suisses; après en avoir pris trois boîtes à 1 fr. 50, elle a été complètement guérie.

DABIN, instituteur.
Parthenay, le 27 juillet 1887. — Ma femme souffrait de maux d'estomac continus et intolérables, et d'un enrouement qui ne faisait que progresser; elle prit les bonnes Pilules Suisses, et depuis lors elle n'a plus de maux d'estomac et son enrouement diminua chaque jour.

BRILLONET, marchand.
Pougné-Hérison, le 2 août 1887. — Ma femme

souffrait depuis longtemps de maux de tête et d'estomac; par l'usage de vos excellentes Pilules Suisses, elle a été complètement guérie.

MORISSET, secrétaire de mairie.
Hérison, le 2 août 1887. — Depuis longtemps ma femme souffrait de maux qu'on ne savait définir et contre lesquels tous les traitements restaient nuls. Seules les Pilules Suisses ont amené une guérison que l'on croyait impossible.

LACROIX, instituteur.
Saint-Germain-de-Longue-Chaume, le 2 août 1887. — Depuis quatre ans, je souffrais cruellement et continuellement du côté du foie. Je fis usage des Pilules Suisses, et j'obtins un soulagement inespéré, car depuis lors je n'ai plus de souffrances. De semblables résultats sont significatifs.

THOMAS, instituteur.

LE TRIBOULET

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 10 Octobre 1887,

LA MASCOTTE

Opérette en 3 actes.

paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot,
musique de Edmond AUDRAN.

Laurent XII	MM. Stéphane.
Pippo	Delvoye.
Fritellini	Drouville.
Rocco	Sabio.
Mathéo	Valette.
Le sergent	Davalis.
Un paysan	Véroox.
1 ^{er} soldat	Dalvins.
2 ^e soldat	Guiraud.
3 ^e soldat	Rivret.
Bettina	Mmes Dony.
Fiametta	L. Carré.
Angelo	Mesle.
Marco	Marie Baux.
Carlo	Vandernott.
Luidji	Philippe.
Francesca	Valette.
Paola	Guiraud.
Antonia	De Bar.
Grégoria	Trillot.

Bureaux, 7 h. 3/4; répét., 8 h. 1/4.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 9 octobre 1887.

Versements de 93 déposants (14 nouveaux), 24,407 fr.

Remboursements, 25,204 fr. 76.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Marché de Saumur du 8 Octobre 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle	50k. —
Blé nouveau (l'hect.)	—	— luzerne	30k. —
From. 1 ^{er} q. l'h. 77k.	17	— de lin	50k. —
Halle moyenne, 77k.	16 25	Foin (la char. 780k.	60665
Seigle	75k. 10 50	Luzerne	780k. 56855
Orge	65k. 10	Paille	780k. 46445
Avoine	50k. 7 50	Amandes en c. 50k.	—
Fèves	75k. 11	— cassées 50k.	—
Pois blancs	80k. 24	Cire jaune	50k. 190
— rouges	80k. 24	—	—
Colza	65k. —	Chanvres 1 ^{er} qualité	—
Chenevis	50k. —	— les 52 k. 500.	—
Farine, culas, 157k. 45	—	— 2 ^e	—
Huile de noix, 50k. 125	—	— 3 ^e	—

A NOS LECTEURS. — Nous apprenons qu'à partir du 1^{er} octobre, une baisse considérable sera faite sur toutes les Bougies à l'ÉPICERIE CENTRALE; ainsi, les bougies bonne qualité, qui se vendent, le paquet de 500 gr., 0 fr. 90 c., seront vendues 0 fr. 75 c. et 0 fr. 65, hors l'octroi; — la bougie des Gobelins, Génie ou du Diamant, qui se vendait 1 fr., sera vendue 0 fr. 90 c. et 0 fr. 80 hors l'octroi; — la bougie extra à trous, au lieu de 4 fr. 40. — 0 fr. 95 c. et 0 fr. 85 c., hors l'octroi, et la bougie de luxe double pression, au lieu de 4 fr. 45. — 4 fr. et 0 fr. 90 c. hors ville.

RHUM CARDINAL

1^{re} MARQUE MARTINIQUE
83, quai des Chartrons, Bordeaux.
AGENTS SÉRIEUX SONT DEMANDÉS PARTOUT.
Bonnes conditions.

PAUL GODET

40 ANS DE VIE
Les étonnantes réussites de Paul Godet
Reçu par le grand mandat postal. — Prix 5 fr. le litre.
J. FERRIS, Ph^m, 102, rue Richelieu, PARIS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M. André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M. BEAUREPAIRE, et de M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE

SUR LICITATION, Aux enchères publiques, ENTRA MAJEUR ET MINEUR, Au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'une Maison

ET D'UN MORCEAU DE TERRE

Situés commune d'Allonnes,

Dépendant de la communauté de biens ayant existé entre les époux BÉNÉTON-PLASSAIS.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 6 novembre 1887, à midi, en l'étude et par le ministère de M. DENIEAU, notaire à Allonnes.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées, par le Tribunal civil de Saumur, le onze août mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré;

Et à la requête de M. Urbain Plassais, cultivateur, demeurant à la Claire, commune d'Allonnes, agissant au nom et comme tuteur datif de la mineure Joséphine-Marie-Françoise Bénétion, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée aux termes d'une délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton nord-est de Saumur, le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré;

Demander, ayant pour avoué M.

André Popin, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 8;

D'une part;

En présence de: 1° M. Jacques Bénétion, cultivateur, demeurant à la Vente, commune d'Allonnes.

Défendeur, ayant pour avoué M. Vincent Le Ray, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir;

D'autre part;

2° De M. Jacques Ploquin, charbon, demeurant au Fondis, commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil; au nom et comme subrogé-tuteur de la mineure Bénétion, sus-nommée, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, en date du deux juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, sus-relatée,

Encore d'autre part,

Il sera, le dimanche six novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, à midi, procédé en l'étude et par le ministère de M. Denieau, notaire à Allonnes, commis à cet effet par le jugement du onze août mil huit cent quatre-vingt-sept, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, entre majeur et mineur et en deux lots, des immeubles ci-après désignés, situés commune d'Allonnes et dépendant de la communauté de biens ayant existé entre les époux Bénétion-Plaisais, sur les lotissements et mises à prix suivants fixés par le jugement sus-énoncé.

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Une maison, sise à la Vente, commune d'Allonnes, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour et jardin, comprise sous le n° 428, section R du cadastre.

Mise à prix, huit cents francs, ci..... 800

2^e Lot.

Sept ares soixante-dix centiares de terre, aux Hauts, canton de la Vente, commune d'Allonnes, compris sous le n° 553, section B du cadastre.

Mise à prix: cinquante francs, ci..... 50

Total des mises à prix: huit cent cinquante francs, ci..... 850

S'adresser, pour les renseignements:

1° A M. André POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 8, poursuivant la vente;

2° A M. DENIEAU, notaire à Allonnes, dépositaire du cahier de charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le huit octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-sept, f. case. Reçu en franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: L. PALUSTRE.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON

Rue du Puits-Tribouillet, n° 6,

AVEC ÉCURIES & REMISE

S'adresser à M^{me} PICHON, à Sainte-Anne de Nantilly, ou à M. GAUTIER, notaire. (653)

Maison à Louer

PRÉSENTEMENT,

Composée de 3 chambres à coucher, salle à manger, salon de compagnie, cuisine, remises, écurie. Située rue des Boires, n° 8.

S'adresser, pour visiter, à M. MOUR-LARD, menuisier, 21, même rue.

A LOUER

DE SUITE

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

M^{me} V^e HERVÉ

6, rue Saint-Jean,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, vu la prospérité toujours croissante de sa Maison, elle vient d'agrandir son Atelier de Couture.

Cette nouvelle installation lui permettra de livrer dans le plus bref délai les commandes qui lui seront faites.

Deuil complet en 10 heures; Choix très varié

DES HAUTES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON A des prix très modérés.

ON DEMANDE une apprentie.

La Maison A. COURTET, rue Daitlé, à Saumur, a l'honneur de prévenir les propriétaires qu'elle tient un dépôt de sucre pour vendange, à raison de 70 fr. les cent kilos.

UN JEUNE HOMME, bachelier ès-lettres, pouvant disposer de quelques heures, désire donner des leçons de français ou de latin.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.
VIN BLANC supérieur... 65 fr.
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 80 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

LA FEMME ET LA FAMILLE

Journal des jeunes personnes

Sous la direction de M^{lle} Julie GOURAUD

On s'abonne, à Saumur,

au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS:

Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.

La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.

Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire:

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chrome-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT							LIGNE D'ORLÉANS																				
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							ANGERS — SAUMUR — TOURS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	STATIONS	Direct. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	Omn. mixte soir
Saumur(ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	»	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 33	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	8 50
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	»	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	La Ménitré	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 56
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	»	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 23	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil(a)	9 19	4 55	»	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»	St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 1	»	4 40	8 56	(dép.)	9 29	5 2	»	9 20	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 13	4 01	6 38	11 47	St-Martin	»	7 39	»	12 31	4 07	6 36	»
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 06	4 55	9 08	le Vaudeinay	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31	Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19
(dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42								(dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 34
Thouars	2 53	8 10	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51								Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52						Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 42							
Poitiers	»	16 33	»	»	»	»	12 12						Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 09							
													Tours	5 05	9 42	11 06	2 26	6 28	8 42	11 41							

Certifié par l'imprimeur soussigné.